

Département des Landes  
Arrondissement de Dax  
**SIVU Scolaire RPI Poyanne  
Laurède**

Nombre de Conseillers  
10  
Conseillers en fonction  
10  
Conseillers présents  
6

PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance ordinaire du 14 juin 2022

**Sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSEL,**

**Présidente**

**Membres présents :** Fabienne LABY-FAUTHOUX - Alain LABAT - Michel ROUSSEL- Séverine SOUPOT - Catherine ROSSIGNOL - Nadine BOURLON -

**Absents excusés :** Pierre VINCENT - Jean-Michel ROMERO –

**Absents :** Anne ROUSERE - Christophe BERGE

**Secrétaire de séance :** Séverine SOUPOT

**Date de la convocation :** 08 juin 2022

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Approbation du compte rendu de la dernière séance**
- 2) **Désignation du secrétaire de séance**
- 3) **DCM 2022/06/007 : DM1**
- 4) **Participation communale**
- 5) **Tarif cantine et accueil périscolaire**
- 6) **Points sur les effectifs à la rentrée prochaine**
- 7) **Questions diverses**

1) **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

Le Comité Syndical à l'unanimité des présents, approuve le procès-verbal de la séance en date du 12 avril 2022.

2) **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Séverine SOUPOT se porte candidate et est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

3) **DCM 2022/06/006 : DM1**

Madame le Maire informe l'assemblée que lors du vote du budget, les provisions ont été imputées au mauvais article et mauvais chapitre. Il convient donc de prendre une décision modificative comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

\* Article 681 (compte 042) : - 100

\* Article 681 (compte 68) : + 100

Recettes de fonctionnement

\* Article 781 (Compte 042) : - 100

\* Article 7067 (Compte 70) : + 100

Après délibéré, et à l'unanimité des présents, le comité syndical approuve la DM 1 et charge Madame le Maire de toutes les formalités administratives

Nombre de votants : 6

Nombre d'exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

***Reçu en Préfecture le :***

#### 4) **TARIFS DE CANTINE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Madame la Présidente informe l'assemblée que le tarif de cantine n'a pas été augmenté depuis la rentrée 2020, ceux de l'accueil périscolaire sont identiques depuis 2019.

Rappel des tarifs :

**Cantine** : 2,30€ le repas

#### **Accueil périscolaire**

Famille imposable

1<sup>er</sup> enfant : 4,00€/semaine

2<sup>ème</sup> enfant et suivant : 2,50€/semaine

2,00€ à la journée

Famille non Imposable

1<sup>er</sup> enfant : 3,00€/semaine

2<sup>ème</sup> enfant et suivant : 2,00€/semaine

2,00€ à la journée

Vu la conjoncture actuelle, Madame la Présidente propose de maintenir ces mêmes tarifs à la rentrée 2022. Le comité syndical accepte cette proposition.

Elle précise que plusieurs SIVU et communes ont instauré le repas à un euro (Mesure gouvernementale). L'Etat verse une participation d'environ 2€ par repas. Cette mise en place demande beaucoup de travail en amont.

Elle propose donc de préparer le dossier pour une mise en place du repas à un euro à compter de janvier 2023.

Le comité syndical valide cette proposition.

5) **EFFECTIFS SCOLAIRES A LA RENTREE 2022:2023**

Les enseignantes informent l'assemblée que Mme Nelieu, enseignante à la maternelle et directrice du site de Poyanne est mutée à la rentrée prochaine.

Madame la Présidente fait le point sur les effectifs classe par classe à la prochaine rentrée avec l'aide des enseignantes présentes à la réunion.

Classe	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Nombre	9	7	12	6	11	14	14	10

Les enseignantes travaillent actuellement sur la répartition des enfants par classe. En raison d'un grand nombre d'enfants en maternelle, il sera peut-être nécessaire de faire un découpage de la GS. Madame la Présidente informe les enseignantes que cette répartition nécessiterait alors l'embauche d'un agent Aide ATSEM supplémentaire et peut-être une redistribution des tâches de certains agents.

La répartition sera étudiée plus précisément avec la nouvelle enseignante le plus rapidement possible afin que Madame la Présidente puisse revoir les emplois du temps des agents actuels et aussi peut-être prévoir l'embauche d'un agent supplémentaire.

6) **DIVERS**

- **Mise à disposition des agents techniques des 2 communes**

Madame le Maire donne lecture d'un modèle de convention que chaque commune signera avec la Présidente du SIVU. Ce document permettra à chaque commune de facturer au SIVU les heures que les agents techniques sont amenés à faire pour l'entretien des bâtiments scolaires...

- **Réaménagement de la cour de l'école maternelle**

Monsieur Alain Labat informe l'assemblée que l'APAVE, société en charge du contrôle des jeux émet toujours des réserves quant à la conformité, notamment l'espace sur lequel se trouve la poutre d'équilibre. La couche de copeaux, délimitée par des poutres et dans lequel se trouve le jeu est insuffisante.

L'APAVE conseille d'engazonner les espaces sur lesquels sont posés les jeux.

Madame le Maire propose de retravailler l'aménagement en mettant d'autres structures. Des devis seront demandés. Ce projet serait prévu l'an prochain, ce qui permettrait de demander des financements.

- **Violences verbales et harcèlement à l'école**

Madame le Maire propose d'organiser une réunion d'information avec Monsieur Gardener XXXXXXXXXX. Seront conviés les enseignantes, le personnel du SIVU.

Madame le Maire contactera Monsieur Gardener pour une réunion avant la fin de cette année scolaire.